

OLIVIER

CHALINE

Le règne de
Louis XIV

Tome 2



Champs histoire

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

II

DANS LA MÊME COLLECTION

Daniel Arasse, *La Guillotine et l'imaginaire de la terreur.*

Pierre Chaunu, *La Civilisation de l'Europe des Lumières.*

Antonia Fraser, *Les Femmes dans la vie de Louis XIV.*

Antonia Fraser, *Marie-Antoinette.*

François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française.*

Pierre Goubert, *100 000 provinciaux au XVII^e siècle. Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730.*

Françoise Hildesheimer, *Du Siècle d'or au Grand Siècle. L'État en France et en Espagne (XVI^e-XVII^e siècle).*

Annie Jourdan, *La Révolution, une exception française ?*

Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle).*

Denis Richet, *La France moderne. L'esprit des institutions.*

Antoine Schnapper, *Curieux du Grand Siècle. Collection et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle.*

© Éditions Flammarion, Paris, 2005

© Éditions Flammarion, Paris, 2009, pour la présente édition

ISBN : 978-2-0812-2053-9

OLIVIER CHALINE

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

II

VINGT MILLIONS DE FRANÇAIS
ET LOUIS XIV

Champs histoire

CHAPITRE 1

De grandes espérances

Il y a d'autres rois en France que Louis. Certaines paroisses ont leurs « royautés » dont les bénéficiaires ont acquis aux enchères, moyennant la fourniture de livres de cire pour le luminaire de l'église, le droit d'accompagner la statue ou la bannière lors des processions. Ainsi, en 1642, dans la paroisse bourbonnaise de Cognat, aux portes de l'Auvergne dont les puys se dressent à l'horizon, la confrérie de Sainte-Radegonde a son roi. Elle a aussi un capitaine, un sergent de bande, un enseigne, un connétable, un lieutenant, un trésorier, un danseur aussi, un chancelier, un premier page, un mignon du roi également, un intendant, un guidon, un premier laquais, un premier fourrier, un avocat du roi et un président... Les reliques de sainte Radegonde ne devaient pas manquer de cierges. Autour du roi, il y a une cour, une armée, une justice, et il faut payer. L'essentiel de l'ordre du royaume se retrouve dans les charges de cette cour rurale à laquelle ne manque qu'un cardinal-ministre dont l'annonce de la mort, en septembre 1642, se répandit dans le royaume avec une surprenante rapidité. Chaque année, les royautés sont mises à l'enchère. Ainsi en 1676 pour la confrérie de Sainte-Anne, dans la même paroisse, il faut pourvoir la reine, la porteuse de pommes, celle du bâton, la première dame. Encore deux ans et la femme du seigneur local, Mme de Lafayette, publie anonymement *La Princesse de*

Clèves, qu'elle n'avoua jamais vraiment, en se cachant derrière son ami La Rochefoucauld. Mariée à François de Lafayette, plus âgé qu'elle de dix-sept ans, elle était venue sur sa terre d'Espinasse en 1656, mais préféra de beaucoup la vie parisienne à ce séjour champêtre qui fut celui de son mari. La cour de France du temps d'Henri II décrite dans *La Princesse de Clèves* est aussi et peut-être d'abord celle de Louis XIV.

« La magnificence et la galanterie n'ont jamais paru en France avec tant d'éclat que dans les dernières années du règne de Henri second. Ce prince était galant, bien fait et amoureux ; quoique sa passion pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, eût commencé il y avait plus de vingt ans, elle n'en donnait pas des témoignages moins éclatants.

Comme il réussissait admirablement dans tous les exercices du corps, il en faisait une de ses plus grandes occupations. C'était tous les jours des parties de chasse et de paume, des ballets, des courses de bagues ou de semblables divertissements [...]. Ce prince aimait le commerce des femmes, même de celles dont il n'était pas amoureux : il demeurait tous les jours chez la reine à l'heure du cercle, où tout ce qu'il y avait de plus beau et de mieux fait, de l'un et de l'autre sexe, ne manquait pas de se trouver.

Jamais cour n'a eu tant de belles personnes et d'hommes admirablement bien faits ; et il semblait que la nature eût pris plaisir à placer ce qu'elle donne de plus beau dans les plus grandes princesses et dans les plus grands princes. »

Entre les paysans et Mme de Lafayette, des mondes sociaux et culturels très divers se recourent ponctuellement dans une même fascination inattendue pour la cour, avec toutefois des perceptions très différentes de ce qu'est le roi. Mme de Lafayette l'a vu, à Paris ou à Saint-Germain, mais ses paysans n'ont jamais croisé le regard de ce monarque pour qui M. le curé fait prier chaque

dimanche. C'est pour lui qu'on paie la taille et les impôts indirects. C'est pour lui qu'on risque sa vie à la guerre, en attendant de devoir lui verser la capitation puis le dixième. Il est difficile aujourd'hui d'imaginer le prestige du roi. Il est le lieutenant de Dieu sur la terre, son image en quelque sorte. De droit divin, il est l'élu de la providence. En 1643, le temps des régicides s'éloigne sans être oublié. L'enjeu des guerres civiles qui s'ouvrent bientôt est le contrôle de la personne même du roi, pas son élimination. L'exécution de Charles I^{er}, en 1649, par ses propres sujets, provoque une horreur quasi unanime chez ceux qui en entendent parler. Tous attendent beaucoup du roi. En inversant le titre du célèbre livre de Pierre Goubert, c'est bien de vingt millions de Français et Louis XIV qu'il faut parler.

Envisager les rapports entre les Français et leur roi, c'est poser la question de leur consentement à la manière dont il exerce son autorité, ou mieux encore aux changements dans sa façon de gouverner. Quels avantages en ont-ils espéré ou retiré ? Quelles contraintes ont-ils subies ou cherché à esquiver ? Quelles furent leurs réticences, voire leurs résistances, silencieuses ou ouvertes ? Quelles furent, parfois, leurs attentes, au-delà d'un règne pourtant si long ? La réponse est complexe, variée et évolutive.

Il faut partir d'une évidence : sauf pour qui vit à la cour et à la ville, le roi est une préoccupation lointaine. L'État, énoncé comme tel, n'est encore pour le plus grand nombre qu'une abstraction inaccessible qui se manifeste par intermittence par des agents, le plus souvent fiscaux, mais aussi, à partir des années 1680, par l'interdiction du protestantisme et l'instauration de la milice. Les subdélégués des intendants sont désormais à l'œuvre. Pourtant, le temps qu'il fait, les saisons, les récoltes, le pain quotidien, les rapports humains, Dieu sont autrement présents

à l'attention des Français. Lorsque nous avons la chance, sous la plume d'un curé ou d'un notable, de saisir l'écho, loin de Paris et de Versailles, d'événements concernant le roi, c'est toujours au milieu de préoccupations bien plus pressantes. Un exemple tiré d'un registre paroissial suffira à le faire comprendre. « L'an 1660, le 22 février, note le curé de Sainte-Luce près de Nantes, fut chanté le *Te Deum* pour le mariage du Roi Louis XIV avec l'infante d'Espagne. La rivière de Loire commença à déglacer, l'ayant été depuis les fêtes de Noël et la neige sans se fondre sans crue. Les marchands passaient par-dessus les rivières avec leurs chevaux chargés. » Dans ces trois phrases retranscrites par Alain Croix, l'écho du mariage de Saint-Jean-de-Luz parvient assourdi dans un paysage d'hiver, avant de se perdre sur le fleuve dans le fracas de la débâcle des glaces.

À force de voir les choses depuis Paris, les historiens ont admis, par commodité et habitude, finalement sans guère d'examen, l'existence d'une forme d'État, et par conséquent de société, l'« absolutisme ». Ce mode d'exercice du pouvoir se serait refermé, non sans résistances, sur la société française, l'aurait enserrée dans les rets de la violence d'État, religieuse, fiscale, militaire... avec le concours intéressé de quelques profiteurs dans la soumission admirative ou forcée du plus grand nombre. Mais où est donc cet État tout-puissant ? N'avons-nous pas déjà vu avec quelles forces vivaces, traditionnelles, locales ou générales, il devait composer pour être au moins partiellement obéi ? Sauf à propos de quelques cibles bien précises de la vindicte royale, huguenots ou courtisans disgraciés, l'État, même s'il s'est indéniablement renforcé entre 1653 et 1715, ne saisit pas la totalité de l'existence, loin s'en faut.

Voyons pour commencer Saint-Ouen-du-Breuil, un village du pays de Caux, dans cette Normandie qui fut

traditionnellement la « vache à lait » de la monarchie française. Pour les simples villageois, point de livre de raison. S'ils apparaissent dans nos sources, c'est précisément grâce à la fiscalité, à ces rôles des tailles qui consignent leurs noms et définissent leur rapport avec l'État royal. Celui de 1645 a été conservé. Saint-Ouen compte 78 feux utiles, qui payent, et 12 inutiles ainsi que deux exempts, le curé et son vicaire. La charge fiscale dans ces années de guerre atteint son apogée : la paroisse doit régler 1 800 livres au principal de la taille et encore 1 869 livres et 3 sols au titre du taillon, des subsistances pour le prévôt des maréchaux garde du duc de Longueville, pour la garnison de Rouen, etc. Si la monarchie est extrêmement vorace – James C. Collins a estimé que dans ce village elle absorbait jusqu'à l'équivalent du quart de la rente foncière –, elle ne peut toutefois se passer des villageois pour lever son principal impôt. Ce sont ceux que la communauté a désignés qui doivent faire l'assiette de la taille et procéder ensuite à sa collecte : Jean Doury, qui est dit laboureur et fermier, Jean Le Paveur, Jean Hébert, également laboureur et fermier, Léonard Trembley, le cordonnier, et Jean Verdier. Seul Doury appartient aux onze plus gros contribuables de la paroisse, avec ses 127 livres et 16 sols d'imposition, mais il n'est pas à la pointe de ce peloton de tête fiscal. Vingt ans plus tard, nous savons grâce au rapport de l'intendant de Rouen que la paroisse est imposée pour 2 190 livres. C'est le temps de l'embellie colbertienne et les quartiers d'hiver de troupes ont dû disparaître dans cette année de paix. Douze ans après la mort de Louis XIV, en 1727, Saint-Ouen-du-Breuil doit verser 2 127 livres de taille et droits divers. Jamais les montants d'imposition du temps des cardinaux-ministres n'ont été retrouvés. Les sources conservées sont exclusivement fiscales et nous ne saurons rien de la milice après 1688. Le reste de la vie du village

nous est inconnu, sans doute parce qu'il échappe aux agents du roi, l'élu en l'élection de Rouen et le receveur des tailles, le subdélégué bientôt.

Examinons maintenant ce qui apparaît de l'État monarchique dans les journaux tenus par un curé et un petit noble du Bassin parisien. Pour l'abbé Raveneau, curé de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, près de Meaux, le roi et ses agents demeurent dans la décennie 1670 une présence relativement lointaine, liée à Paris. Ce fils d'un bourgeois de Paris, maître imprimeur de la rue Saint-Victor, voit par deux fois, en 1683 puis en 1687, passer Louis XIV sur le grand chemin qui conduit la cour et l'armée vers la Lorraine et l'Allemagne. L'État monarchique n'emplit pas pour autant le monde de M. le curé, préoccupé d'abord de ses ouailles et de son ministère, admiratif devant le nouvel évêque qui arrive sur le siège de Meaux en 1682, « Messire Jacques Bénigne Bossuet », dont la première prédication éblouit tout le monde. L'État c'est d'abord ce monarque généreux qui déploie tant de faste sur ce passage, c'est aussi la reine Marie-Thérèse pour qui le curé célèbre un service après sa mort. C'est, par intervalles, les collecteurs des tailles qui se livrent à diverses injustices au point qu'en 1678 un monitoire est rendu contre leurs abus. Le 12 septembre de cette année-là, Jean-Baptiste Raveneau va à Paris « en ambassade », comme il dit, pour ses paroissiens, afin de plaider leur cause auprès du seigneur de Saint-Jean, le prince de Lillebonne, petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. C'est encore M. le curé qui dit intervenir en 1680, quand un tumulte éclate contre les commis des aides. Ceux-ci, bloqués trois heures dans une maison, sont trop heureux de s'en tirer sans dommage grâce à l'abbé Raveneau qui les escorte hors du village et n'est pas peu fier de son autorité. De l'intendant, il n'est guère question avant la révocation. La surveillance des nouveaux convertis et la

réduction des obstinés le font alors apparaître bien plus souvent que M. de Meaux. Ainsi de 1676 à sa mort, la vie de M. le curé est d'abord rythmée par les fêtes religieuses qu'il prépare avec toute l'application d'un artisan zélé de la Réforme catholique.

Une génération plus tard, Le Clerc de Bussy est un noble rural demeurant près de Poix-de-Picardie. Son journal s'ouvre en 1708 sur les buis qu'il plante le long de sa maison. Il vit « dans un monde social stable » qu'a reconstitué François Joseph Ruggiu : son père a été capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, il a deux frères au service et un troisième prémontré, lui-même obtient en 1710 un brevet d'officier dans le régiment de milice de M. Vauchelles. Mais il ne semble pas avoir pris part aux opérations. La guerre, pourtant si proche, n'apparaît que rarement avec la mention de quelques batailles et celle de la paix d'Utrecht. L'espace de Le Clerc de Bussy, qu'il sillonne sans jamais en sortir, est celui de la Picardie occidentale : il y a ses terres, le château qu'il reconstruit, ses amis, nobles ou non. Les agents de l'État sont presque absents de son journal : la réformation de noblesse, qui n'a pas dû lui donner de souci, n'est même pas évoquée et on voit seulement surgir, en août 1713, quatre gardes qui ont repéré des plants de tabac illicites dans son jardin. Après les avoir éconduits, il se ravise, les fait quand même entrer et achète leur silence pour vingt livres : « j'ai mieux aimé payer cette somme que d'être obligé de courir à droite et à gauche et faire le pied de veau à des gueux de maltotiers ». Et François Joseph Ruggiu de conclure : « Si le lieutenant général du bailliage d'Amiens et celui de la sénéchaussée de Ponthieu reviennent dans le journal à l'occasion d'un procès ou d'une action de la justice, l'intendant de Picardie ou ses subdélégués sont cités dans le cadre de la sociabilité mondaine mais n'apparaissent jamais dans l'exercice de leurs fonctions. Le monde de

Le Clerc de Bussy ne semble gouverné ni administré car la dimension active des pouvoirs publics disparaît presque entièrement [...], le poids de la monarchie administrative et centralisatrice [...] ne pesait pas bien lourd sur ce noble de province, de bonne famille et raisonnablement riche. »

La Brie et la Picardie sont dans les parties du royaume les plus anciennement soumises au pouvoir royal. La Normandie, un peu plus tardivement réunie, est depuis longtemps tenue en main par les agents du roi. L'État de Louis XIV pèse beaucoup moins sur la vie des Français que celui de la V^e République. Les moyens de contrôle sur les sujets du roi sont bien moindres que ceux que nous connaissons aujourd'hui : ni papiers d'identité, ni fichiers, ni cartes, ni caméras... Mais l'autocontrôle des communautés n'est pas un vain mot. Chacun est sous le regard, pas toujours bienveillant, de la rue, de la maison, du hameau ou du village, du presbytère ou du consistoire, du château ou des magistrats. Les Français sont enserrés dans des quantités de liens qui, s'ils ne les mettent pas à couvert de la pauvreté ou de la médiocrité, échappent pour une large part à l'État monarchique.

On attendait l'âge d'or...

Lors de son sacre le 7 juin 1654, Louis XIV a prêté serment devant Mgr Le Gras, évêque de Soissons et, à ce titre, un des pairs ecclésiastiques de France. « Je vous promets et octroie que je conserverai pour chacun de vous et pour les églises qui vous sont confiées, les privilèges canoniques, la loi due, et la justice, et que je vous défendrai autant que je pourrai, avec l'aide de Dieu, comme un roi est obligé par droit de le faire dans son royaume pour chaque évêque et l'église qui lui est

confiée. » Puis il a prononcé les trois serments particuliers : « Je promets au nom de Jésus-Christ ces choses aux Chrétiens à moi sujets : Premièrement, je mettrai peine que le peuple chrétien vive paisiblement avec l'Église de Dieu. Outre je tâcherai faire qu'en toutes vocations cessent rapines et toutes iniquités. Outre je commanderai qu'en tous jugements l'équité et la miséricorde aient lieu, à cette fin que Dieu clément et miséricordieux fasse miséricorde à moi, et à vous. » En revanche, le serment sur l'inviolabilité de la souveraineté, des droits et de la noblesse de la couronne de France et sur l'inaliénabilité, encore prêté par Louis XIII, n'a pas été repris. L'anneau béni qui lui fut remis scella le mariage du roi et de son royaume. Si, au XVII^e siècle, le sacre ne fait plus le roi, les serments prononcés lors de cette cérémonie qui, à elle seule, distingue la monarchie des lys des autres d'Europe, ne sont pas devenus, pour autant, des formalités vides de sens. Du roi, on attend beaucoup et d'abord qu'il soit pleinement le roi : qu'il règne sans écran ni obstacle, sans usurpateurs ni parasites. Les serments du sacre correspondent bien à la plupart des attentes des sujets.

La paix dans le royaume

La paix en France ne signifie pas nécessairement qu'elle doive aussi régner à l'étranger. Les guerres du roi ne sont pas mal vues, tant qu'elles ne sont pas ruineuses et apportent la victoire.

Les souvenirs de la Fronde furent cuisants et durables, dans le Bassin parisien comme en Guyenne. En Île-de-France, il y eut d'abord l'hiver 1649 quand les troupes royales commandées par Condé bloquèrent Paris en s'emparant de Corbeil puis de Brie-Comte-Robert. Les

frondeurs tentèrent des sorties pour protéger leurs convois de ravitaillement. La lutte se déroula bientôt entre Paris et Gonesse afin d'isoler la capitale de ses approvisionnements. Quelques semaines suffirent aux gens de guerre des uns et des autres pour dévaster les environs de Paris, incendier certains des villages, piller les maisons des champs des bourgeois et compromettre les récoltes. La Seine s'en mêla en se mettant en crue. L'insécurité était partout. À Port-Royal où affluaient les réfugiés en quête d'un abri, les messieurs s'arment et s'organisent. Quand survint la paix de Rueil, il était déjà trop tard pour éviter le désastre aux champs et aux vignes.

Quelques années de répit sont vite écoulées, lorsque, au printemps 1652, Condé devenu frondeur, aux prises avec Turenne revenu à Mazarin, tâche de se frayer un chemin vers Paris, tandis que les mercenaires du duc de Lorraine font irruption. D'avril à octobre, l'espace de la lutte est bien plus vaste que trois ans auparavant. Il est borné par les gros marchés céréaliers qui approvisionnent Paris : Gonesse et Dammartin au nord et à l'est, Étampes et Fontainebleau au sud. Les troupes vont et viennent, campent, mettent le siège ici, coupent les blés en herbe, arrachent les pieds de vignes, volent et tuent le bétail, se saisissent même des vases sacrés dans les églises. Des gens de guerre formés dans l'Empire ou en Flandre font preuve, au cœur du royaume, d'une brutalité sans retenue. « Monsieur le Prince est arrivé », résume Turenne quand, début avril, il découvre le camp dévasté du maréchal d'Hocquincourt surpris et vaincu par Condé. Parfois, les paysans se vengent sur les soldats, au risque de déclencher des représailles plus sauvages encore. Les traces de l'année 1652 ne se sont pas effacées aisément en Île-de-France. Certains villages ont perdu 10 à 15 % de leurs habitants et la récupération ne fut complète qu'après 1663. Encore à cette date, des maisons

incendiées n'avaient pas été reconstruites dans les faubourgs d'Étampes.

Le Bassin parisien ne fut pas le seul à connaître les dévastations. L'année 1649 puis le début de 1650 furent redoutables dans le Bordelais et spécialement dans l'Entre-Deux-Mers. Les gens de guerre des deux partis pillent, brûlent, détruisent, torturent et tuent, violent et enlèvent, profanent sans vergogne. À Vayres, ils ont rompu le tabernacle, volé le calice et les ornements, emporté ou détruit les meubles que les habitants avaient mis à l'abri dans l'église où ils ont aussi tué le vicaire. Sur l'autre rive, en amont de Bordeaux, à Barsac où ils sont passés et repassés, rapporte le juge Nicolas du Tauzin, ils « ont fait des maux et désolations sans exemple, pris et emporté les meubles, bétail, blé et vin de partie des habitants, battu et excédé plusieurs personnes, même pendu le sr Rioux, prêtre, vicaire de lad. Paroisse jusques à l'extrémité de la vie, comme aussi ayant attaché un paysan [...] le firent rôtir au feu jusques à l'extrémité [...], ce qui obligea la majeure partie des habitants de quitter et abandonner leurs maisons et biens, lesquels biens à cause de ce sont demeurés la majeure partie en friche et ruine... ».

De nouveau, la guerre civile hante le Bas-Languedoc en 1702-1704, tandis qu'elle se déchaîne dans les Cévennes. À distance des zones tenues par les camisards, on prend des mesures pour se protéger des « fanatiques » qu'on craint de voir semer la ruine loin de leurs villages. Lorsque Abdias Maurel tente de soulever le pays de Camarès, on peut lire dans les délibérations du conseil politique de la petite ville épiscopale de Saint-Pons, à la date du 19 septembre 1703 : « Mgr l'évêque a reçu des dépêches pendant la nuit passée qui lui donnaient avis que les fanatiques ont passé sur la montagne aux environs de Saint-Pons. » Il est aisé d'imaginer les chiens qui aboient dans la montagne enténébrée, ces présences

furtives qui inquiètent sur la crête dominant la ville, les messagers dépêchés à travers la châtaigneraie, leur arrivée nocturne et l'émoi qu'elle suscite. Au jour, le conseil délibère : les particuliers dont les maisons jouxtent le chemin de ronde devront y laisser libre le passage et les habitants prendront chacun leur tour de garde. L'autodéfense urbaine reste une réalité. Elle l'est plus encore là où les habitants des bourgs doivent coopérer avec l'armée royale contre les camisards.

La paix civile n'est donc pas un mot vide de sens : pourvu que le temps soit clément, elle signifie des semailles possibles, des récoltes qui arrivent à maturité, des greniers plus ou moins pleins, des marchés approvisionnés, autrement dit des vies sans tragédies supplémentaires ni nouveaux périls pour le pain quotidien.

Guerres civile et étrangère ont parfois conflué de manière dévastatrice. C'est le cas en Champagne en 1652, quand circulent dans le pays les Espagnols du gouverneur de Luxembourg, les condéens jamais à court de pillages et d'extorsions, les mercenaires du duc de Lorraine dont les États ont été dévastés par les Français près de vingt ans plus tôt, les bandes du baron d'Erlach au service de Mazarin... Fabert, lieutenant général à Sedan, se fait une grande réputation en tâchant de protéger au moins le pays environnant des pires exactions, en achetant des uns ou des autres l'arrêt de leurs courses. La hantise de l'invasion est profondément ancrée dans les esprits, propre à susciter, selon les circonstances, aussi bien rumeurs et paniques que sursauts défensifs. Car l'attachement des sujets au roi n'est pas le patriotisme de 1914. Il est difficile à cerner pour les populations rurales. Si la patrie est faite de leur paroisse et de leur maison, au-delà les choses se brouillent et deviennent difficiles à apprécier, sans risque d'anachronisme. Lorsque le péril se fait pressant,

TABLE

Chapitre 1. De grandes espérances	9
On attendait l'âge d'or.....	16
<i>La paix dans le royaume, 17 – Un roi pleinement roi, 29 – Une justice véritable, 40 – Un roi secourable et nourricier, 49</i>	
C'est l'État qui est venu.....	61
<i>Ordres et corps sous contrôle, 61 – Payer toujours plus, 85 – Gens de guerre et de mer au service du roi, 107 – Travailleurs et mendiants, 119 – Jusqu'où l'État ne montera-t-il pas ?, 136</i>	
Chapitre 2. « Vive le roi, sans la gabelle ! »	156
Un rêve mis à mal	157
<i>Le roi, entre imaginaire et réalité, 158 – L'exaltation de Louis, 165 – Le tournant de 1693-1694, 175</i>	
Qui profite de l'État ?.....	180
<i>Des élites confortées, 182 – Des hommes nouveaux, 207 – Les retombées de la puissance royale, 228</i>	
Comment esquiver l'autorité ?	262
<i>Le respect des privilèges des corps, 263 – Le service dans l'estime de soi, 277 – Faire ses affaires comme on l'entend, 293 – Se soustraire à la volonté du roi, 301</i>	

Chapitre 3. La France sans Louis ?	334
Une autre monarchie est-elle concevable ?.....	335
<i>Pourquoi moins de révoltes ?</i> , 335 – <i>Limiter le pouvoir royal</i> , 339 – <i>Histoires d'un régime dénaturé</i> , 346 – <i>Le roi, suprême espoir et unique pensée</i> , 352	
L'exil et le royaume.....	356
<i>Du voyage à la fuite</i> , 356 – <i>Défier le roi</i> , 358 – <i>Le Refuge</i> , 362	
Demain l'Apocalypse	365
<i>L'imminente chute de Babylone</i> , 366 – <i>Les Cévennes s'embrasent</i> , 372 – <i>La guerre des inspirés</i> , 379 – <i>La mobilisation catholique</i> , 383	
Que sera l'après-Louis ?	386
<i>Le duc de Bourgogne ou la relève morte</i> , 386 – <i>Les dernières volontés du vieux roi</i> , 394	
Conclusion.....	403
<i>Chronologie</i>	437
<i>Indications bibliographiques</i>	461
<i>Sources</i>	494
<i>Index</i>	500
<i>Table des documents</i>	526